

COMPTE RENDU

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2021

Date de la convocation 23 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit octobre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de Trémouilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël Vidal, Maire.

Présents :

Mesdames : Sylvie Boudou, Françoise Gayraud, Martine Prompt.

Messieurs : Alain Angles, Kévin Boissonnade, Christian Carrière,
Serge Christmann, Jean-Marie Daures, Gérard Fabre, Michel Julien,
François Négrié, Jean-Marie Mallevalle, Jérôme Rivière, Joël Vidal.

Absents excusés : Mrs Fabre, Carrière

Procurations : Mr Fabre à Mr Négrié ;
Mr Carrière à Mme Boudou.

Mr Alain Angles a été nommé secrétaire et a accepté.

Compte rendu de la séance du 16 septembre 2021 approuvé.

BIBLIOTHÈQUE

Le garage de la salle des Fêtes de Trémouilles changerait d'utilisation afin de créer un espace pour créer une bibliothèque et un lieu d'accueil garderie périscolaire.

Divers exemples sont présentés : aménagement d'un site en bibliothèque (projections) ; créneaux horaires les lundi 19h- 20h, mercredi 16h- 17h et jeudi 10h30- 12h30 ; bénévoles (6 à Flavin).

Questionnement sur la réelle demande pour les habitants de la commune ; quelques lecteurs se déplacent aux bibliothèques alentour.

La nécessité de bénévoles pour gérer la bibliothèque est évoquée avec un minimum 3 personnes et plus afin de permettre un roulement des permanences.

Des devis ont été présentés

La superficie est d'environ 40 m² et un point d'eau existant. L'isolation des murs et plafond ainsi que l'installation d'une ventilation sont à prévoir. Pour sécuriser l'utilisation des wc extérieurs, un portail serait nécessaire mais il serait mieux de créer un wc intérieur pour l'accès direct aux enfants.

Il doit être aussi tenu compte de la place de parking dite PMR et envisager un accès entre les lieux et l'école.

Partenariat avec la MDA pour le prêt de livres et autres médias (env 300 pièces) et qui conseille un budget de 3€/par habitant/an.

QUILLODROME : DOSSIER JURIDIQUE

Appel de la société Eiffage en cours.

La rencontre de l'avocat Maître Forget avec Mrs Angles et Vidal a permis une explication juridique de la situation.

Le 27/12, l'affaire sera à nouveau jugée avec en plus, une demande d'indemnités pour perte de production en faveur de la Commune.

La proposition d'un mémoire doit être présentée à l'avocat suite à l'appel de 2019.

Tarif de rachat est toujours le même et les nouveaux panneaux sont plus productifs.

Bien que l'affaire sera rejugée le 27/12, il faudra peut-être attendre 1 an pour recevoir le compte rendu du parquet.

COMPTE RENDU DE RÉUNIONS

✚ ÉCOLE - Mme Boudou :

- Composition de l'école : 14 petits, 13 grands et prochainement, 2 de plus ;
- Simulation de sécurité/incendie ;
- Malette médicale remise par Groupama ;
- Demandes faites à la Municipalité : piscine pour juin, douche pour les petits (dans les wc adulte) et rénovation de la cour.

✚ COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU PAYS DE SALARS - Mr Julien :

- Redevances des ordures ménagères : exonération pour les entreprises devrait être supprimée (env. une dizaine pour Trémouilles) ;
- Nouvelles consignes de tri donc moins de sacs noirs et plus de jaunes (informations à intégrer dans le bulletin municipal) ; nouveaux sacs de couleur orange en test pour le compostage et possibilité d'une intervention auprès des écoles ;
- Problématique de remplacement de véhicule ;
- Assainissement non collectif ;
- Remplacement du container vert proposé à demi-tarif.

✚ ÉPAGE BASSIN DU VIAUR - Mr Mallevalle :

- Présentation du PPG – Plan Pluriannuel de Gestion ;
- Mesures prises sur le Vioulou pour l'entretien et l'aménagement ;
- Objectifs visés sont la: biodiversité et la qualité de l'eau.

DÉLIBÉRATION A PRENDRE

RÉGISSEUR DU POIDS PUBLIC

Mr le Maire informe que Mr Grangier est proposé à la fonction de régisseur principal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Autorise Mr le Maire à signer et

Donne toutes délégations utiles pour réaliser cet acte.

RÉGISSEUR DU POIDS PUBLIC

Mr le Maire informe que Mme Durand est proposée à la fonction de régisseur suppléant.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
Autorise Mr le Maire à signer et
Donne toutes délégations utiles pour réaliser cet acte.

RÉGISSEUR GARDERIE

Mr le Maire informe que Mme Durand est proposée à la fonction de régisseur principal.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
Autorise Mr le Maire à signer et
Donne toutes délégations utiles pour réaliser cet acte.

CANTINE SCOLAIRE

Mr le Maire informe que le traiteur Les Mazelles a augmenté ses tarifs en raison de l'application de la loi Egalim. les conséquences de cette loi obligent l'introduction de denrées issues de l'agriculture biologique et/ou de label. Ces produits sont 30 à 40% plus chers et cette augmentation du prix des matières premières oblige le traiteur à revoir le prix des repas.
Le traiteur propose la mise en place progressive de la loi et du surcoût tarifaire sur le repas.

Après délibération, les élus décident qu'à compter du 01 novembre 2021,
le tarif du repas (pain compris) facturé aux parents est de 4,10€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
Approuve le nouveau tarif,
Autorise Mr le Maire à signer et
Donne toutes délégations utiles pour mettre en place ce nouveau tarif.

DÉCISION MODIFICATIVE – Budget principal

Mr le Maire informe que pour émettre, cette année, le mandat concernant le FPIC, l'État retenant ce montant sur le produit de nos impôts locaux, il faut que les crédits soient suffisants
A la demande de l'agent comptable, une écriture comptable est nécessaire, à hauteur de 886,00 € afin d'avoir les crédits suffisants pour cette fin d'année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
Approuvent la décision modificative demandée,
Autorise le Maire à effectuer cette écriture comptable et
Donne toutes délégations utiles pour réaliser cette opération.

ENQUÊTE PUBLIQUE menée par le SM des Eaux du Lévezou

Mr le Maire informe que l'enquête publique unique a eu lieu sur notre commune du 20/09 au 22/10/2021, préalable à :

- La déclaration d'utilité publique pour l'établissement des périmètres de protection autour des prises d'eau du Vioulou et du lac de Bage situées respectivement sur les communes de Trémouilles et Pont de Salars :
- L'enquête parcellaire en vue de la détermination des parcelles concernées par les périmètres de protection de l'institution de servitudes qui en découlent :

- La demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau relative à la régularisation administrative des prises d'eau du Vioulou et du lac de Bage destinées à la consommation humaine.

L'avis sur cette demande est sollicité auprès des Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Donne un avis favorable et

Mandate Mr le Maire pour restituer cet avis et

Donne toutes délégations utiles pour réaliser cette action.

Vu par le Maire